



COLLÈGE
DE FRANCE
1530

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale : une direction collégiale héritée de la Révolution

12, 14 juin 2023

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

- 1. Contextes de la création du Conservatoire**
 - a. Contexte national**
 - b. Contexte local**
- 2. Création du Conservatoire**
 - a. Création du 25 vendémiaire an IV (1795)**
 - b. Règlement du 12 fructidor de l'an IV (1796)**
 - c. Modification de l'an IX (1800)**
- 3. Les procès-verbaux, source pour l'histoire de la BN/BnF**
 - a. Forme des procès-verbaux**
 - b. Contenu des procès-verbaux**
 - i. Trois exemples**

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



AUDIENCE PUBLIQUE DU DIRECTOIRE

Se vend chez Lefevre, Rue Jacob N° 34. —

G163636

12161

Audience publique du
Directoire : [estampe] /
dessiné d'après nature par
Chataignier, Bibliothèque
nationale de France,
département Estampes et
photographie, RESERVE
FOL-QB-201 (138)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Spécimen gravé par Monsaldy et Devisme.
Des Œuvres vivantes.
Vue des Ouvrages de Peinture.
Exposés au Muséum Central des Arts en l'An IX, de la R.F.
Déposés à la Bibliothèque Nationale.

Gravé par M. Plancher.

Se vend à Paris chez les Cit. Monsaldy et Devisme, Rue de Melrose, N. 3. Maison de Coffre de l'Orfèvre n. 7.

Cité de Paris.

G164322

12762

Anonyme, édité par
Monsaldy et Devisme,
Vue des ouvrages de
peinture des artistes
vivants, exposés au
Muséum central des arts
en l'an IX de la
République française,
estampe, Paris,
Bibliothèque nationale
de France, Département
des Estampes et de la
photographie, réserve
QB-201 (145)-FOL

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



ENTREE TRIOMPHALE DES MONUMENTS DES SCIENCES ET ARTS EN FRANCE ; FÊTE À CE SUJET.
Les 9 et 10 Thermidor, An 6^{me} de la République.

[Entrée triomphale des monuments des sciences et arts en France. Fête à ce sujet (27-28 juillet 1798)], Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des Estampes et de la photographie, réserve FOL-QB-201 (141)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



MERLIN .

REVEILLIERE - LÉPEAUX .

BARRAS .

N. FRANÇOIS de Neufchâteau .

J. REWBEL .

Costume des Membres du Directoire Exécutif de la République Française .

Paris Chez Bonvalet Rue des Chinois N° 2. près le Panthéon Français

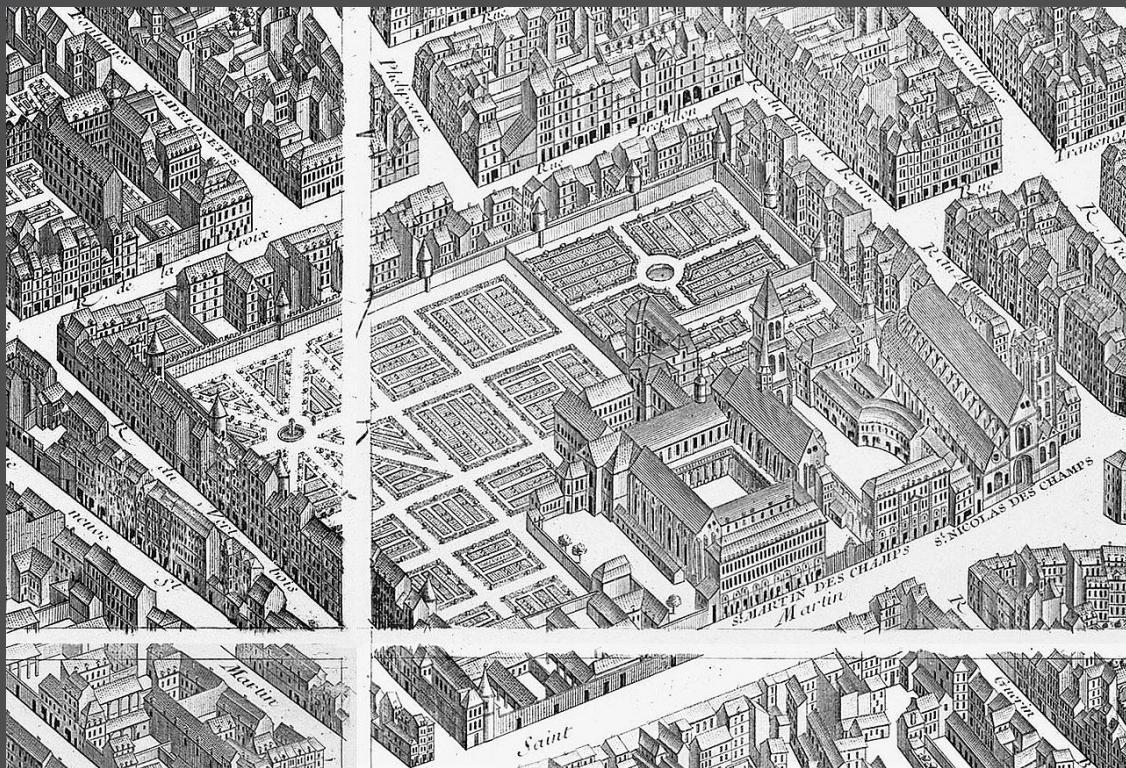


Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Comité central de Salut public L'an II^{ème} de L'assassinat Libéral ! ! ! ! : [dessin],
Bibliothèque nationale de France,
département Estampes et photographie,
RESERVE FOL-VE-53 (G)



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Le prieuré Saint-Martin-des-Champs à l'intérieur de son enceinte avec l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Plan de Turgot.

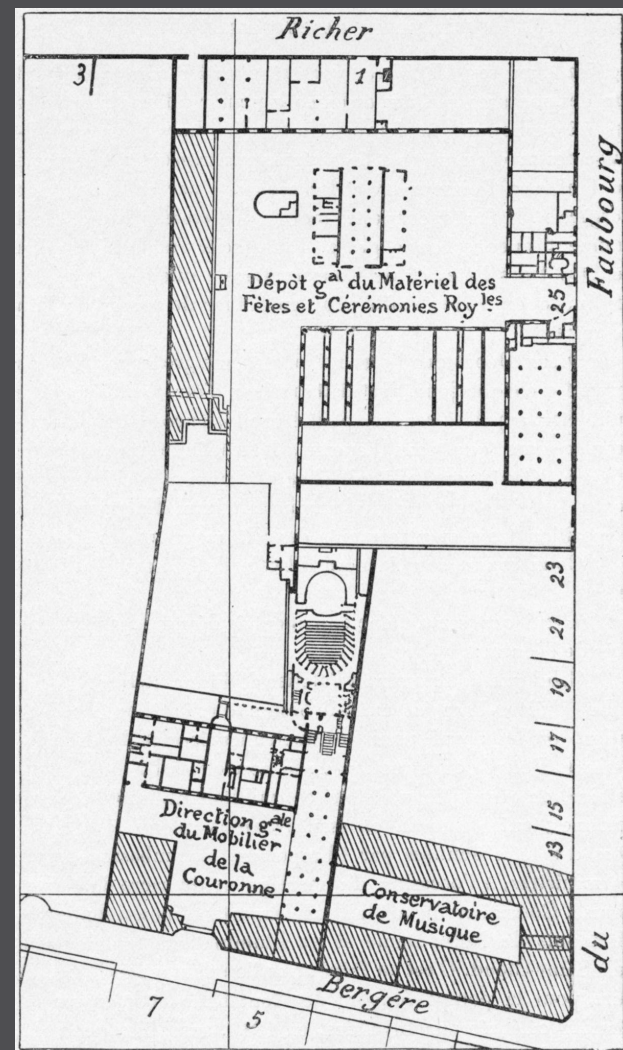


Médaille du **Conservatoire national des arts et métiers**, Monnaie de Paris, extrait

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Prod'homme, Jacques-Gabriel ; Crauzat, E. de, *Les Menus Plaisirs du Roi. L'école royale et le Conservatoire de musique*, Paris : Delagrave, 1929.



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-370 (21)-FT 4 [De Vinck, 3614]

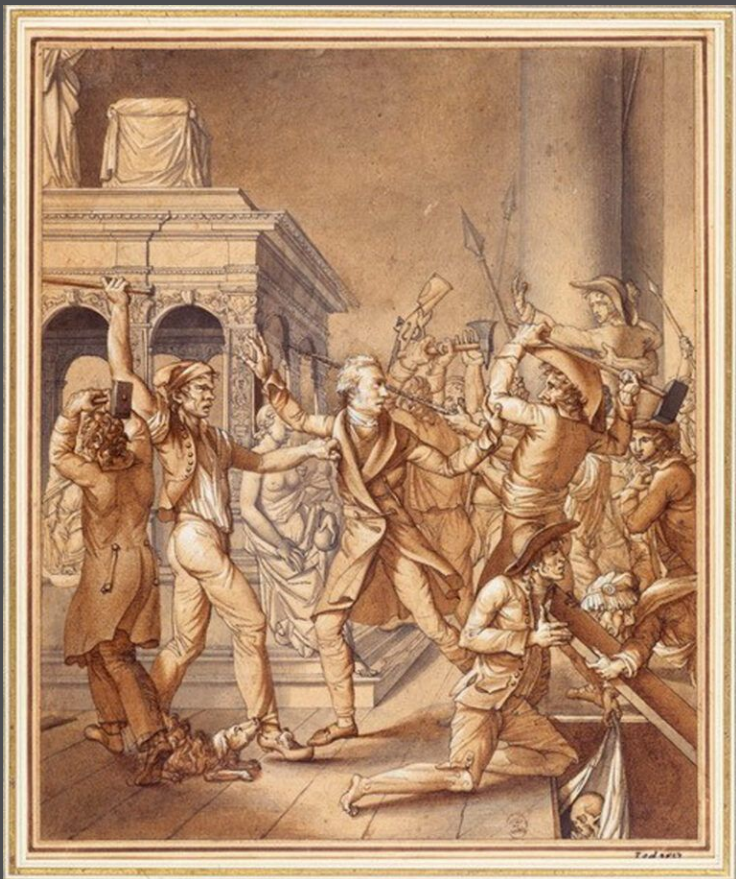
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



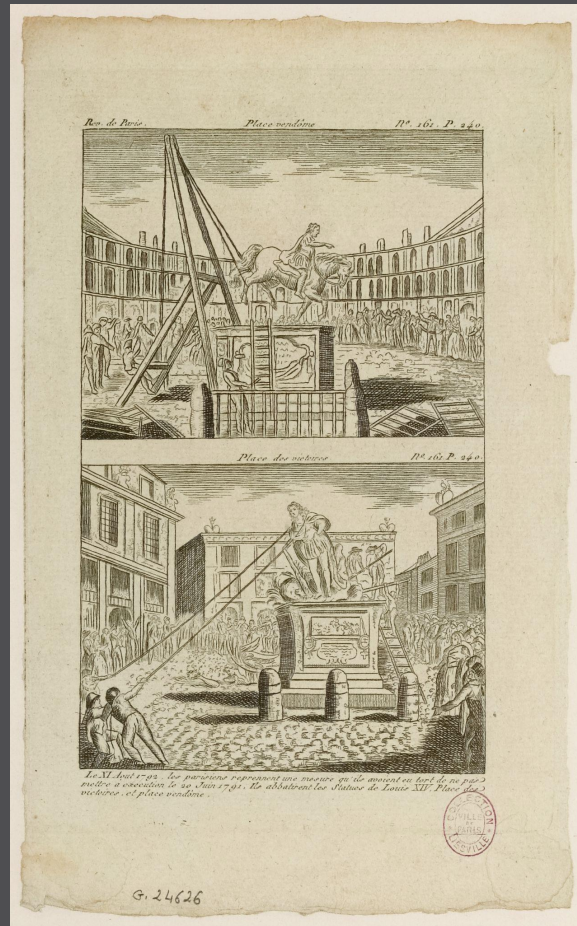
L'abolition des titres de noblesse par le Decret de l'Assemblée Nationale en juin 1790 : [estampe], Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-370 (21)-FT 4 [De Vinck, 3615]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

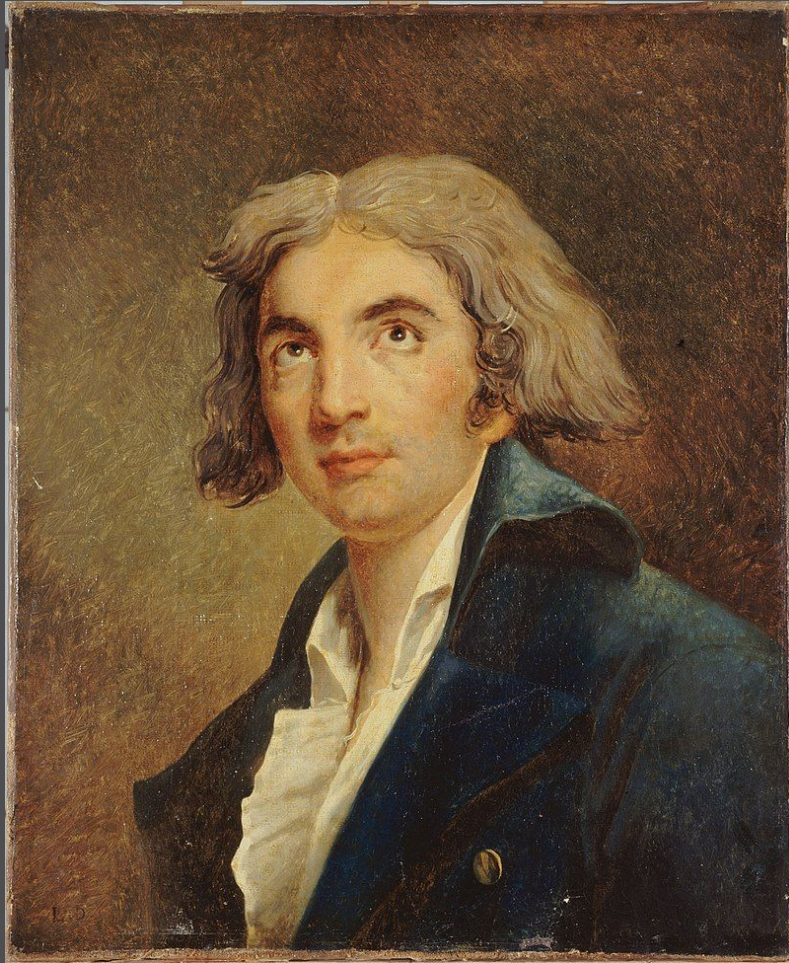


Alexandre Lenoir s'opposant à la destruction du mausolée de Louis XII à Saint-Denis, dessin, Lafontaine Pierre, musée Carnavalet, octobre 1793.



Journée du 11 août 1792 : Statue équestre de Louis XIV par Desjardin, place des Victoires, et statue pédestre de Louis XIV par Girardon, place Vendôme, abattues par le peuple. Musée Carnavalet

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Le 1^{er} jour du deuxième mois, Thibault et Chénier les dénoncèrent à la Convention : on avait brûlé des livres et des gravures sur lesquels se trouvaient des signes de féodalité ou de royauté ; et la Commission des monuments, dans son zèle républicain, voulant faire disparaître les armoiries qui se trouvaient sur la reliure des livres de la Bibliothèque nationale, et l'estampille fleurdelisée qu'ils portaient dans l'intérieur, avait invité les savants et les chimistes à lui indiquer des moyens sûrs d'effacer ces signes sans détériorer les reliures et le papier ¹. Thibault demanda que la Convention s'expliquât : ou qu'elle déclarât que les livres de la Bibliothèque étaient compris dans son décret, ou qu'elle passât à l'ordre du jour motivé sur ce qu'elle n'avait pas entendu les y comprendre. Chénier pressa la Convention de rendre un décret explicite, sauvegardant les livres, les tableaux, les gravures et les médailles

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Le Noir, réformateur de plusieurs parlements provinciaux, ancien lieutenant général de police (il cumula quelques temps cette fonction avec celle de Bibliothécaire), entend prendre ses fonctions avec l'autorité acquise dans ses postes précédents ; pour les gardes, cela annonce une reprise en main qu'ils sont peu enclins à accepter et une diminution de pouvoirs auxquels ils ne voulaient pas renoncer, la période antérieure leur ayant permis de comprendre qu'on pouvait se passer du Bibliothécaire. Déjà, à l'époque de l'abbé Bignon, ils avaient l'habitude de correspondre directement avec le ministre de la Maison du Roi dont dépendait la Bibliothèque sans consulter le Bibliothécaire. Le Noir, au contraire, voulut récupérer l'autorité de sa fonction

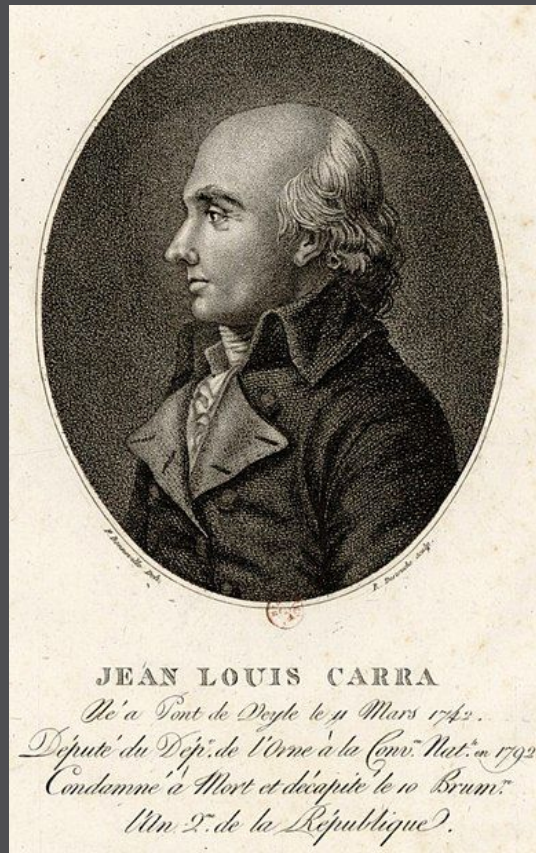
Thien, Ly-Hoang, « La Bibliothèque Nationale sous la Révolution », *Dix-huitième Siècle*, 1982, n°14 : Au tournant des Lumières : 1780-1820, p. 75-88.

Jean-Charles-Pierre Lenoir (1732-1807)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



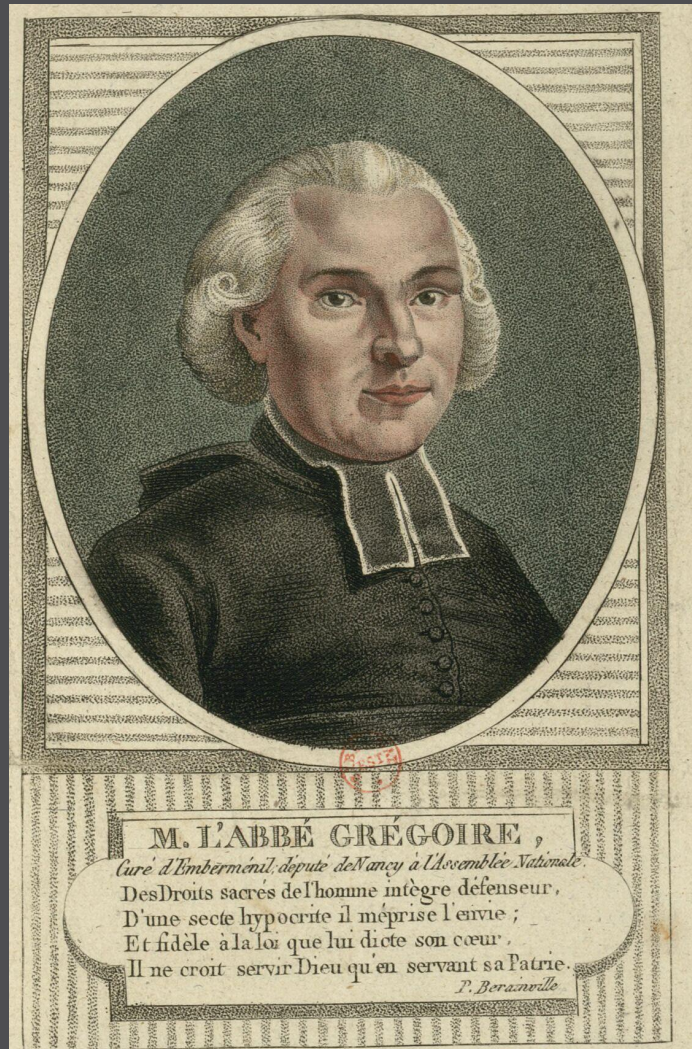
Sébastien-Roch-Nicolas de Chamfort (1741?-1794)



Jean-Louis Carra (1742-1793)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

M. l'abbé Grégoire : curé D'Emberménil, député de Nancy à l'Assemblée nationale... : [estampe], Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-370 (13)-FT 4



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Rapport de Villar (extraits) :

- *Il existe une place de Bibliothécaire que la Loi n'a point encore atteinte. Créée par un **tyran** [...]*
- *la place de bibliothécaire devint la **proie de l'intrigue et le gage de la faveur** [...]*
- *Des droits **honorifiques** succédèrent à une surveillance active : on les réserva pour quelques familles **privilegiées**, dont la bibliothèque sembloit être **l'héritage**. On vit un enfant de huit ans, l'abbé de Louvois, réunir à la fois sur sa tête la place de bibliothécaire, celle de garde de la librairie, et celle de garde des médailles. [...]*
- *La bibliothèque nationale est encore administrée par **un chef** ; une telle organisation ne s'accorde point avec nos principes. Vous avez donné aux autres établissemens littéraires la forme républicaine qu'ils vous demandoient. **Le muséum d'histoire naturelle n'est plus soumis à l'autorité d'une sorte de gouverneur**. [...]*
- *votre comité d'instruction publique vous propose d'asseoir sur les mêmes bases l'administration de la bibliothèque nationale. Il vous invite à supprimer la place de bibliothécaire, dont les fonctions se bornent à une inspection périodique, sans aucun fruit pour l'établissement. **Le régime républicain ne souffre point de charge aristocratique. La nation ne veut salarier que des hommes utiles, et le sol de la liberté ne doit pas nourrir des plantes parasites.***

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

On peut le dire, sans crainte d'être démenti par des juges intègres et éclairés : cette école nationale est la première de l'univers. La Sapience à Rome, le collège de Gresham à Londres, les universités d'Oxford et de Cambridge, celles d'Allemagne, ne présentent point un système d'enseignement aussi vaste, aussi complet, aussi propre à conserver le dépôt des sciences et des lettres.

Depuis 1530 l'Europe lui doit, en grande partie, les nombreuses victoires qu'elle a remportées sur l'ignorance qui la déshonora et la flétrit jusqu'à cette époque; sans elle, les progrès de l'instruction eussent été parmi nous moins sûrs et moins rapides; **on y a vu de tout temps les hommes les plus illustres former le goût des jeunes littérateurs, en leur apprenant à découvrir dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité les sources du beau et du vrai.**

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Un établissement mérite de fixer l'attention publique par son organisation, qui s'est successivement perfectionnée sous François I, Henri IV, & Louis XV; par la diversité, l'importance & l'utilité des leçons qu'on y donne, & par son régime, qui lui a permis d'être toujours au niveau des lumières publiques; c'est le *collège de France*, trop peu suivi, & qu'il faudroit conserver, s'il n'étoit pas plus utile de tout refondre dans un système général d'instruction publique, qui ne peut que gagner à le prendre pour modèle, comme il a été celui des universités de Suisse, d'Allemagne, de Suède, de Hollande & d'Angleterre.

Décret portant que le Collège de France, connu ci-devant sous le nom de Collège royal, est conservé provisoirement.

25 Messidor An III (13 Juillet 1795).

ARTICLE 1^{er}. — Le Collège de France, connu ci-devant sous le nom de Collège royal, est provisoirement conservé jusqu'à l'organisation définitive de l'Instruction publique.

ART. 2. — A partir du 1^{er} vendémiaire de la présente année, le traitement des professeurs dudit Collège sera le même que celui des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, des Écoles de santé et des travaux publics.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Le présent décret sera inséré au bulletin de correspondance.

Décret sur l'organisation de la bibliothèque nationale.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

Art. I. La place de bibliothécaire de la bibliothèque nationale est supprimée.

II. Ledit établissement sera désormais administré par un conservatoire composé de huit membres ; savoir,

1^o. Deux conservateurs pour les livres imprimés ;

2^o. Trois pour les livres manuscrits ;

3^o. Deux pour les antiques, les médailles et les pierres gravées ;

4^o. Un pour les estampes.

III. Tous les conservateurs auront les mêmes droits et recevront le même traitement, qui sera de six mille livres.

IV. Il sera nommé dans le sein du conservatoire, et par les conservateurs eux-mêmes, un directeur temporaire, dont les fonctions se borneront à surveiller l'exécution des réglemens et délibérations du conservatoire, qu'il présidera. Il correspondra, au nom de tous les conservateurs, avec le pouvoir exécutif, pour les affaires générales qui intéresseront la bibliothèque nationale.

V. Le directeur sera renouvelé tous les ans. Néanmoins il pourra être continué, mais pour une année seulement.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Première Seance 5 Brumaire an 4^e

Le Doyen d'age fait la lecture des décrets rendus le 25 Vendémiaire, d'après le rapport du comité d'instruction publique sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, conçue en ces termes.

Art. I La place de Bibliothécaire de la Bibliothèque nationale est supprimée.

Art. 2. Le dit établissement sera désormais administré par un Conservatoire composé de deux membres.

I ^{deux} Deux conservateurs pour les livres imprimés;

II

Décret sur l'organisation de la bibliothèque nationale du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795) recopié dans les Procès-verbaux du Conservatoire

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



A close-up of a handwritten signature in cursive script on aged, yellowed paper. The signature reads "Capperonnier" and is written in dark ink. The paper has faint horizontal lines.

Signature de l'administrateur Jean-Augustin Capperonnier (1745-1820)

Lucien Bonaparte par François-Xavier
Fabre (1766–1837), Museo
napoleonico di Roma

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



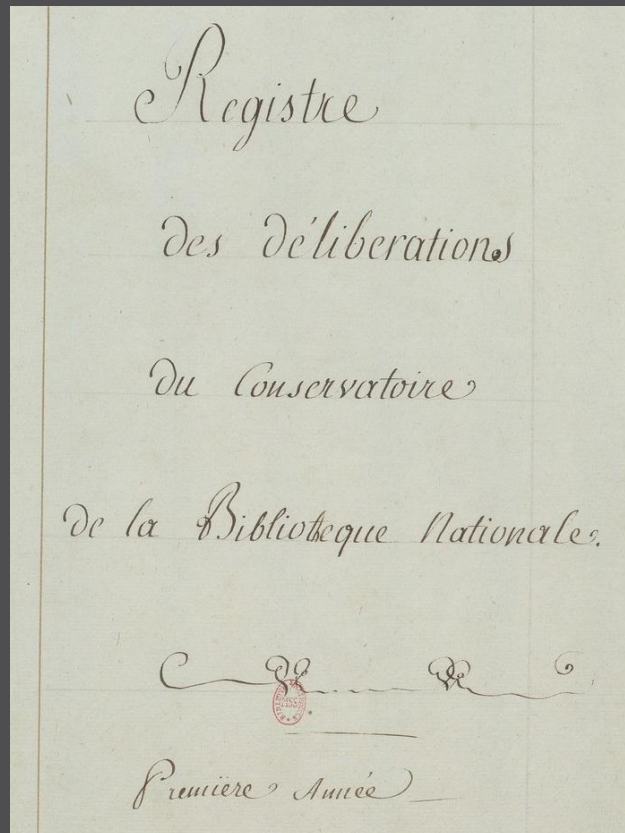
on a mal interprété l'arrêté du 1er vendémiaire [...] Les hommes les plus distingués par leurs talents, comme les plus recommandables par leurs vertus, sont placés, sans doute, à la tête de tous nos établissements publics, tels que bibliothèques, muséums, écoles, etc. ; mais l'administration de ces mêmes établissements, partie importante de leur conservation et de leur prospérité, n'était essentiellement confiée à personne.

L'instruction était partout, l'administration n'était nulle part [...] Mais le ministre, en confiant l'administration à un seul homme, n'a pas eu l'intention de donner un maître ou un supérieur aux savants qui sont attachés à l'établissement ; il n'a pas prétendu isoler ou rendre étrangers au régime de l'établissement les hommes qui, jusqu'à ce jour, en avaient partagé l'administration. Il respecte et désire cimenter les liens de fraternité qui les unissent ; il suppose donc que tous formeront un conseil pour délibérer sur tout ce qui intéresse le bien de l'établissement [...]

Jean-Antoine Chaptal (1756-1832) par
Anicet Charles Gabriel Lemonnier (1743–1824)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Les procès-verbaux, source pour l'histoire de la BN/BnF



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Séance du 8 novembre 1922.

Présents: M. Homolle, Administrateur général, Président, de la Roncière, Brion, Balbon, Carabin, Conservateurs, Nothraut, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet a été lu & adopté le même jour.
Le Comité examine les propositions qui pourraient être faites dans le personnel des agents, dont le crédit présente une disponibilité de deux pourcents de 100. Le Comité est d'avis de proposer les promotions suivantes:

COMITE CONSULTATIF DES BIBLIOTHEQUES NATIONALES

Séance du 26 Décembre 1935
Présidence de M. Julien Cain
La séance est ouverte à 15 h.10

Sont présents: MM. Dieudonné, Lailier, de la Roncière, Lauer, Lemoisne, Leroy, Pol Neveux.

Le procès-verbal de la séance du 14 Octobre est adopté.

M. le PRÉSIDENT invite M. Dacier à assister à la séance en qualité de représentant élu des conservateurs-adjoints. Il le félicite de sa nomination comme inspecteur général et lui souhaite la bienvenue au Comité.

Les procès-verbaux du Comité consultatif sont manuscrits jusqu'à la séance du 15 mars 1926 à partir de laquelle il sont tapuscrits.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Quatre vingtième séance du 24 Pluviôse an 6.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal (sa rédaction est adoptée).

Les Membres du Conservatoire se rendent dans la grande cour de la Bibliothèque

ou ils assemblent tous les employés, garçons de service et portiers de la Biblioth.

et font planter en leur présence l'Arbre de la Liberté.

Plantation d'un arbre
de la liberté.

24 pluviôse an 6 [12 février 1798]

Les Membres du Conservatoire se rendent dans la grande cour de la Bibliothèque ou ils assemblent tous les employés, garçons de service et portiers de la Biblioth. et font planter en leur présence l'Arbre de la Liberté.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Arbre de la Liberté dans la cour d'honneur de la BN par Charles Baude (1853-1935) et A. Provost, A. (18..-18..) dans : Spoll, Édouard-Auguste, « Guide de l'étranger dans Paris. I. La Bibliothèque impériale », *La Rue : Paris pittoresque et populaire*, 13 juillet 1897, n° 7, p. 4-6.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

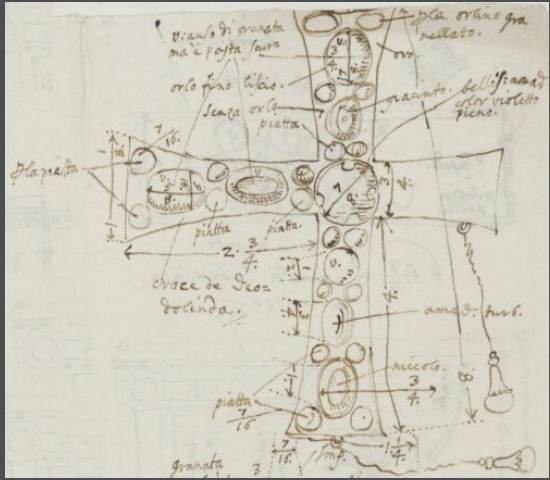
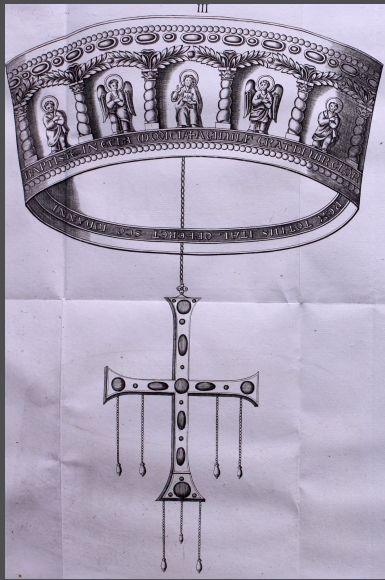


Caricature de George Cruikshank raillant les spoliations napoléoniennes

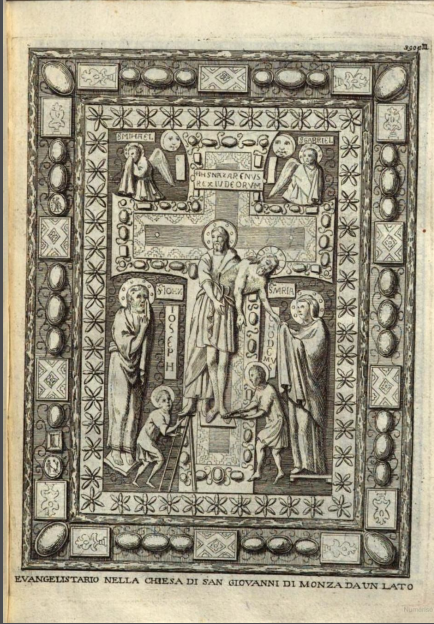


Béranger, Antoine, Arrivée à Paris des œuvres rapportées d'Italie par l'armée de Napoléon, 1810-1813, Cité de la céramique - Sèvres & Limoges

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Croce di Teodolinda, volée en 1804 et fondue par les voleurs



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Couronne de la reine Théodelinde des Lombards
(restituée au Trésor de la cathédrale de Monza)



Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale



Médaille gravée par Jean-Bertrand Andrieu (1761-1822) et Louis Jaley (1765-1840), sous la direction de Dominique-Vivant Denon (1747-1825) : son revers représente la couronne d'Agilulf, non ceinte par lui et déjà disparue lors de la cérémonie de couronnement qu'il mit en scène à Milan le 26 mai 1805.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Etat des objets
venus d'Italie.

19 messidor an VI

une liste exacte de tous les objets de Science et Art
conquis par une armée depuis le commencement de la
guerre, qui sont arrivés à la Bibliothèque nationale

arrivés de caisses d'Italie.

Il est arrivé au Musée central des arts le
jour Thermidor les caisses présumées contenir des Tableaux,
Statues, livres et petits bronzes antiques; comme il n'existe
aucun inventaire de ces objets on a relevé les N^{os} des caisses,
et inventaire sera dressé des objets qu'elles contiennent à
l'ouverture qu'on en fera.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

venise des objets venus
d'Italie.

Le Directeur annonce que les Caisses destinées pour la B.N.
y sont arrivées et que les objets qu'elles contenaient ont été remis
dans les Départements respectifs.

Joly

Catalogue des manuscrits
de l'abbaye de Corbie.

Lecture d'une lettre du cit. Coulomb, secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur, en date du 10. Messidor; en l'absence
du Ministre il adresse au conservatoire le catalogue des
manuscrits de la ci-devant abbaye de Corbie, et l'invite à
lui désigner ceux qu'il jugera dignes d'être placés à la
Bibliothèque nationale.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

annonce des manuscrits de
Monte.

Le même Ministre transmet la liste des Manuscrits, livres et
Monumens historiques tirés du Trésor de Monte.

Procès-verbaux du Conservatoire, séance du 19 Prairial an 5 (7 juin 1797).

Deux cent troisième séance: Du 27. Pluviose 12.

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance: sa rédaction est adoptée.

Vol fait au Cab. des médailles.

L'Administrateur annonce que dans la nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, situé à l'extrémité de cet édifice, au dessus de l'arcade Colbert et en ont enlevé plusieurs objets d'un prix inestimable. Au dessous de l'arcade il y a un corps de garde de Pompiers; c'est à côté de la porte de ce corps de garde, que les voleurs ont exécutés l'escalade; ils ont baricadé cette porte avec

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

renuise des objets volés
en l'an 12.

L'Administrateur annonce que l'Apothéose d'Auguste, un vase
de Sardonix, monté en vermeil, un vase de Prase, un Dyptique en ivoire
venant de Monza, et un lingot or et argent, faisant partie des objets
volés pendant la nuit du 26. Pluviose an 12. ont été réintégrés au
cabinet des Médailles.

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

Les premiers présidents du Conservatoire

- 1795-1796 : André Barthélemy de Courcay (1744-1799)
- 1796-1798 : Jean-Augustin Capperonnier (1745-1820) : Président du Conservatoire le 2 vendémiaire an V, il est reconduit le 19 vendémiaire an V
- 1798-1799 : Adrien-Jacques Joly (1756-1829)
- 1799-1800 : Aubin Louis Millin de Grandmaison (1759-1818) : il est élu président du Conservatoire le 26 vendémiaire an VIII
- 1803-1806 : Pascal-François-Joseph Gosselin (1751-1830)
- 1806-1829 : Bon-Joseph Dacier (1742-1833)
- 1830-1831 : Joseph Van Praet (1754-1837)
- 1832 : Jean-Pierre Abel-Rémusat (1788-1832) [En 1814, fut créée pour lui la première chaire de chinois au **Collège royal** (ancien nom du Collège de France) et de ce fait il devint le pionnier des études chinoises en occident. Il occupa la chaire de professeur de langues et de littératures chinoises et tartaro-mandchoues jusqu'en 1832.]
- 1832 : Joseph Van Praet (1754-1837)
- 1832-1837 : Jean-Antoine Letronne (1787-1848)

Le Conservatoire de la Bibliothèque Nationale

L'ordonnance du 2 juillet 1839 réserve *exclusivement* aux conservateurs la police, la surveillance, la répartition du travail dans leurs départements respectifs (art. 13). Toutes les mesures importantes sont prises par l'assemblée des conservateurs, et l'administrateur général ne peut qu'enregistrer leurs décisions. Il en résulte que chaque chef de service est à peu près indépendant, car il ne reconnaît d'autorité que celle du conservatoire, c'est-à-dire de ses collègues, intéressés à ménager son indépendance pour conserver la leur.

Dans nos idées, il n'y aurait à la Bibliothèque qu'un seul chef, qui prendrait le titre de directeur et administrerait réellement sous sa responsabilité personnelle. Il aurait, sous votre approbation, l'initiative de toutes les mesures nécessaires

Merci !



Questions ?

